



# RAPPORT ANNUEL 2017

sur le prix  
et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets

Châtillon-sur-Cluses | La Rivière Enverse | Mieussy | Morillon  
Samoëns | Sixt-Fer-à-Cheval | Taniinges | Verchaix

## LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- O1. Les moyens humains ..... p 4
- O2. Les moyens matériels ..... p 5
- O3. Les moyens financiers ..... p 6 à 8

## LA GESTION DE LA COLLECTE :

- O1. La collecte des déchets ménagers  
et assimilés ..... p 9 & 10
- O2. La collecte sélective ..... p 10 à 12
- O3. La collecte en déchetterie ..... p 13 & 14
- O4. L'évolution des flux ..... p 15

## LA COMMUNICATION :

- O1. Les actions de communication ..... p 15

## EDITO DU VICE-PRÉSIDENT



Que de chemin parcouru depuis que, à la fin des années 90, les élus des communes ont pris conscience qu'il était devenu absolument nécessaire d'instaurer sur tout le territoire le tri sélectif.

Au début de ce 21<sup>ème</sup> siècle, le SIMM du Haut-Giffre qui avait la lourde tâche du ramassage des déchets a commencé la mise en place de cloches de tri dans toutes les communes adhérentes. Que le personnel et les services de M. BRON, le directeur en place à l'époque, en soient particulièrement remerciés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'est notre Communauté de Communes (CCMG) qui a pris le relais, continué et amplifié le travail accompli.

La flotte de camions de ramassage a été renforcée et modernisée.

Du personnel supplémentaire a été embauché et surtout une quantité très importante de containers semi-enterrés a été mise en place dans les 8 communes de notre territoire.

Pour vous donner une idée, fin 2017, 35 sites étaient équipés avec des containers semi-enterrés à raison de 4 à 7 containers par site, soit un total de 100 containers.

Ceci représente un coût considérable, si l'on sait que le coût moyen d'un site équipé varie de 30 000 à 50 000 € (50 % en génie civil et 50 % en fournitures). Il est bon de rappeler aussi que tout a été autofinancé, sans recours à l'emprunt.

Les études et les réunions pour la future déchetterie se sont poursuivies en 2017 afin de pouvoir commencer les travaux début de l'été 2018, ce qui a été fait.

Pour rappel, le coût estimé de cette belle réalisation a été chiffré à 2 590 432€ HT.

Un effort tout particulier a été entrepris en 2017 et poursuivi en 2018 pour le recouvrement des impayés de la Redevance des Ordures Ménagères. Les services de la CCMG et ceux de la trésorerie travaillent à une nouvelle organisation pour un fonctionnement et un partenariat optimisés.

Nous sommes en passe à ce jour de parvenir à une situation normale très prochainement.

Oh, bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour optimiser les tournées de ramassage afin d'être au plus près des besoins des habitants de notre CCMG. Je profite de cet éditorial pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué au développement et à la bonne marche du service.

Et puis, soyez en sûrs, ensemble nous continuerons l'effort pour vous assurer une prestation efficace au moindre coût.

**Bernard CARTIER**

# LES MONTAGNES DU GIFFRE :

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée illimitée.

- **Population totale :**  
11 970 habitants
- **Superficie :**  
351 km<sup>2</sup>
- **Tissu économique :**  
832 établissements inscrits au RCS
- **Emploi total :**  
2 579 emplois salariés
- **Habitat :**  
5 176 résidences principales  
9 414 résidences secondaires



*(sources INSEE, RP 2010 et RP 2015, exploitations principales en géographie au 01/01/2017, et CCI Auvergne-Rhône-Alpes)*

La Communauté de Communes assure le service d'élimination de déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 8 communes membres.

Ce service comprend :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la gestion de la déchèterie intercommunale et la valorisation des filières.

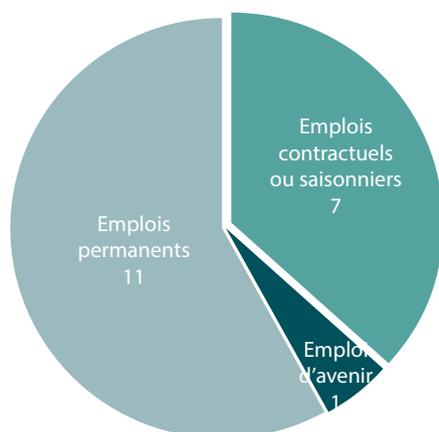
La politique déchets de la Communauté de Communes s'articule autour de deux axes majeurs :

- mettre en œuvre un service public de qualité qui prend en compte les particularités du territoire notamment sa forte vocation touristique qui génère une saisonnalité de l'organisation du service de collecte avec des périodes hautes en hiver et l'été,
- développer un service durable qui participe aux économies de ressources en développant le tri sélectif.

# LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

## O1. Les moyens humains

Nombre d'agents :



Répartition des postes :

COLLECTE :

- 9 agents titulaires
- 7 agents contractuels ou saisonniers
- 2 agents stagiaires
- 1 agent en emploi d'avenir (fin au 12/01/2017)

ADMINISTRATIF :

- 1 agent responsable du service
- 1 agent chargé du suivi de la facturation et de l'accueil des redevables

Formations :

- 3 agents ont suivi une formation CACES de catégorie 4

Avancements et nominations :

- 2 nominations stagiaire
- 2 nominations titulaire
- 2 avancements d'échelon
- 4 avancements de grade
- 1 mise en disponibilité
- 1 mise en retraite pour invalidité
- 1 radiation pour abandon de poste
- 1 radiation suite à mutation

### Mise en place du RIFSEEP :

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

- Le « RIFSEEP », s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitare, a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants dans les 3 versants de la Fonction Publique.

- Ce régime indemnitare est un dispositif qui devrait concerner l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, quelles que soient leur catégorie hiérarchique et leur filière (sauf exceptions prévues par arrêté ministériel à paraître, et sauf filières non soumises au principe de parité telles que la Police municipale).

- Objectif premier de cette nouvelle prime : valoriser principalement l'exercice des fonctions, contrairement à l'ancienne part « résultats » de la PFR liée à l'engagement professionnel ; part qui devient optionnelle et qui prend le nom de « complément indemnitare annuel » (CIA).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste
- le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel

## O2. Les moyens matériels

---

Le pôle administratif du service environnement est situé dans les locaux de la Communauté de Communes se situant 508 avenue des Thézières à Tanninges.

Le service collecte est installé sur le site de la déchèterie de Jutteningen à Tanninges.

### Les véhicules

Le service de collecte compte 3 camions bennes qui parcourent au total 76 144 kilomètres par an et consomment 42 562,76 litres. Le coût global pour le carburant s'élève à 60 000 € par an

Un nouveau camion benne de collecte a été commandé en 2017, il remplace un véhicule vieillissant (12 ans).

### La déchèterie intercommunale de Jutteningen

Afin d'améliorer la qualité globale du service de collecte en déchèterie et la sécurité des usagers et des agents, la CCMG a souhaité entreprendre les modifications suivantes au niveau de cet équipement :

- créer à proximité une nouvelle déchetterie dont la capacité serait adaptée aux nouveaux besoins en termes de capacité, de législation, de modalités de tri et de valorisation des déchets et au développement des nouvelles filières,
- implanter un nouveau bâtiment pour le personnel technique ainsi qu'un hangar pour le stockage des véhicules.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- améliorer le service offert aux usagers (faciliter l'accès aux bennes, limiter le temps d'attente, améliorer la sécurité),
- améliorer les conditions de travail des agents et prestataires,
- sécuriser le fonctionnement de la déchèterie intercommunale,
- développer les filières de collecte et de tri,
- s'engager dans une démarche active de valorisation des déchets,
- sensibiliser les habitants aux enjeux du tri,
- maîtriser les quantités collectés et les coûts.

L'opération est évaluée à 2 290 000€ HT (hors maîtrise d'œuvre)

En 2017, la CCMG a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la déchèterie de Jutteningen à Tanninges.

### ► Perspectives 2018 :

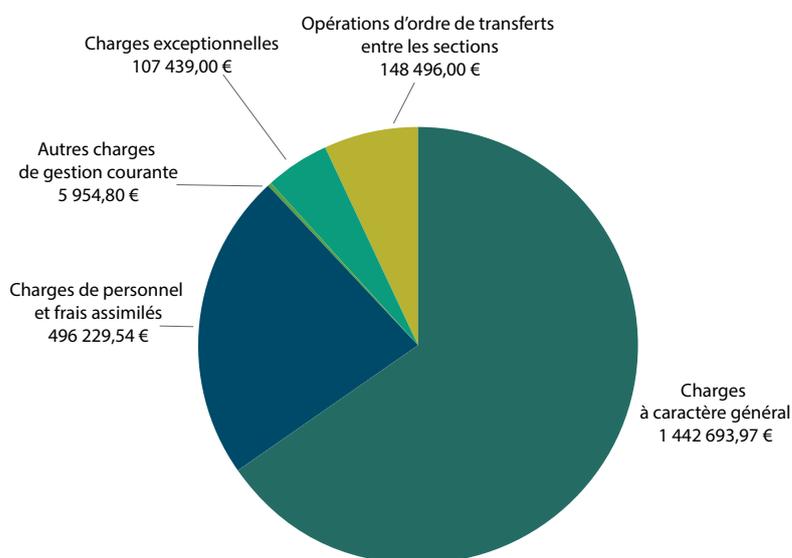
- Remplacement d'une nouvelle benne pour la collecte des Ordures Ménagères
- Achat et réparation des bacs publics
- Nettoyage des bacs, des Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) et colonnes aériennes
- Poursuite du projet de réhabilitation et d'extension de la déchèterie intercommunale.

# O3. Les moyens financiers

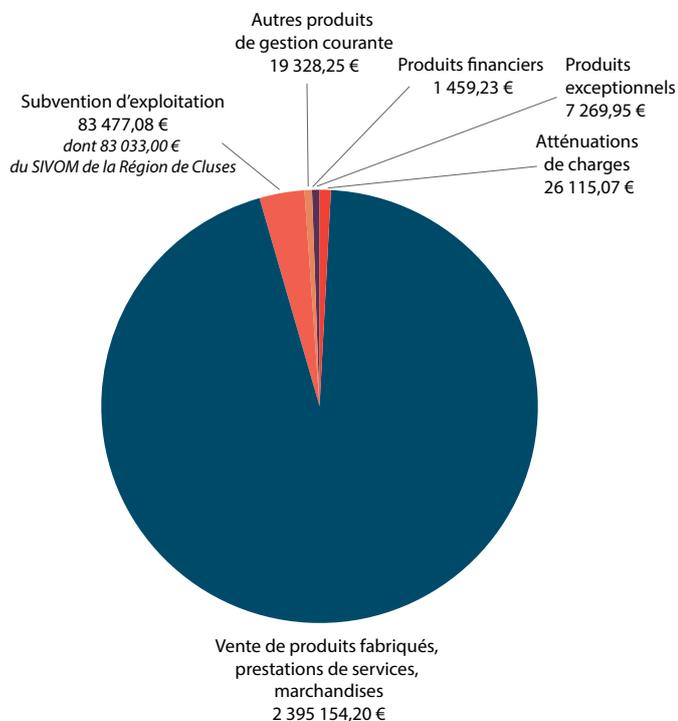
## Le compte administratif du budget OM 2017

Section de fonctionnement

DÉPENSES : 2 200 813,31 €

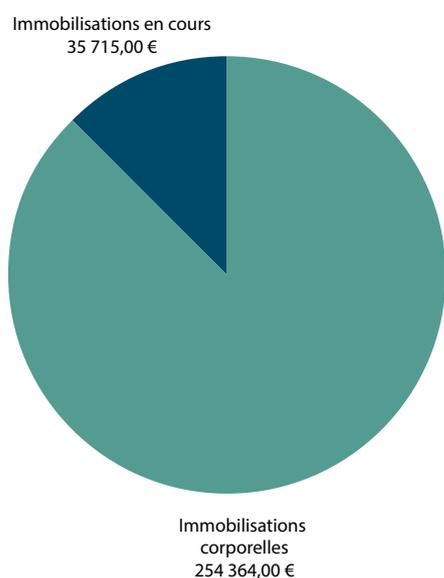


RECETTES : 2 532 803,78 €

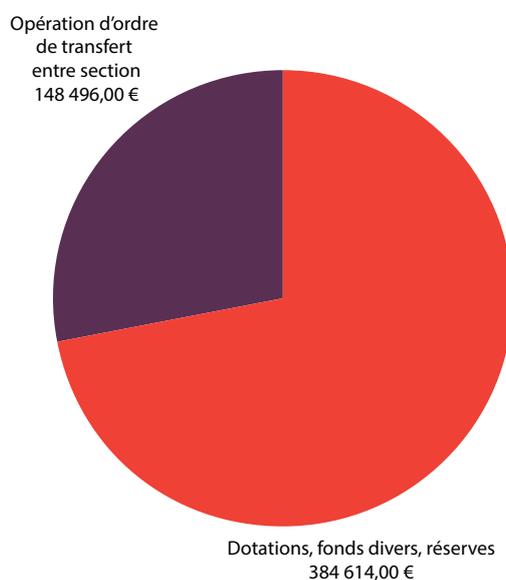


Section d'investissement

DÉPENSES : 290 079,00 €



RECETTES : 533 110,00 €



## Évolution du budget principal depuis 2015 :

		CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Recettes investissement	250 690,23 €	979 648,02 €	533 110,00 €
	Recettes fonctionnement	2 397 798,77 €	2 498 913,49 €	2 532 803,78 €
	TOTAL	2 648 489,00 €	3 478 561,51 €	3 065 913,78 €
Dépenses Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Dépenses investissement	594 198,52 €	481 800,93 €	290 079,00 €
	Dépenses fonctionnement	1 945 435,74 €	2 093 073,42 €	2 200 813,31 €
	TOTAL	2 539 634,26 €	2 574 874,35 €	2 490 892,31 €

À noter depuis quelques années, la volonté de dégager un excédent d'investissement afin de financer significativement le projet de la nouvelle déchèterie. Cette démarche a été entérinée par le SIM puis poursuivie par la CCMG.

### Les ressources : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pour 2017, le montant de la redevance a été fixé de la manière suivante :

- Résidence permanente secondaire ou meublée : 163 €
- Résidence meublée inscrit en office de tourisme : 142 €
- Résidence permanente occupée par une personne seule : 82 €
- Hôtel (tarif par chambre) : 30 €
- Hébergement refuge et assimilé (tarif par lit) : 12 €
- Catégorie professionnelle, la redevance est fonction du service assuré : de 82 € à 5 222 €

### Les faits marquants pour 2017 :

Le produit de la redevance des ordures ménagères s'est élevée à 2 335 372 € en 2017 contre 2 271 876 € en 2016.

Le montant de la redevance prend en compte le coût de la collecte du traitement des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que l'accès de la déchèterie.

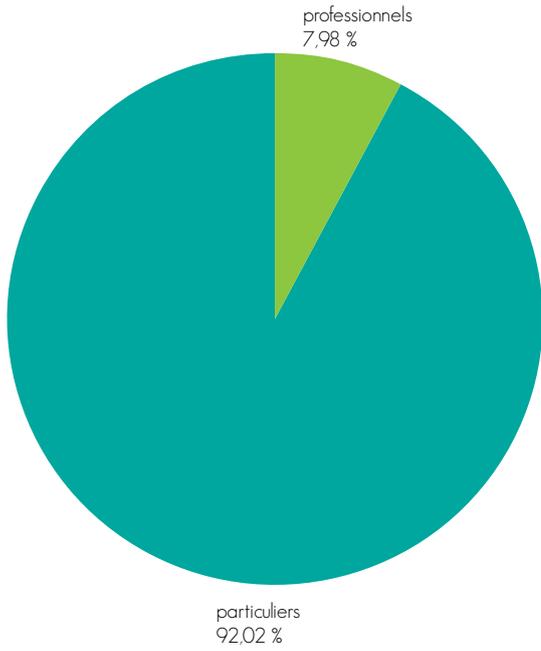
En 2017 un nombre important de relances de facturation a été envoyé par la trésorerie, celles-ci ont permis d'actualiser les bases de la redevance.

Par ailleurs, une note d'information a été réalisée par les services de la CCMG pour permettre d'actualiser les dossiers avant l'envoi des factures (changement de situations, vente du bien facturé, cessation d'activité...).

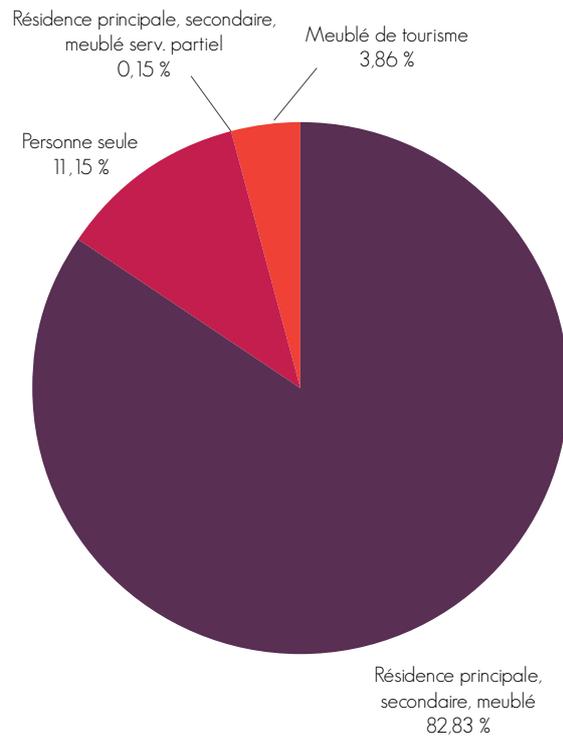
#### Perspectives 2018 :

- La poursuite de la démarche d'actualisation des rôles des ordures ménagères. En effet les nombreux changements de situation nécessitent une vigilance constante afin d'envoyer la facturation adaptée aux contribuables.
- La passage à la dématérialisation nécessite un changement dans l'émission de la facturation de la REOM qui sera directement émise par le Trésor Public

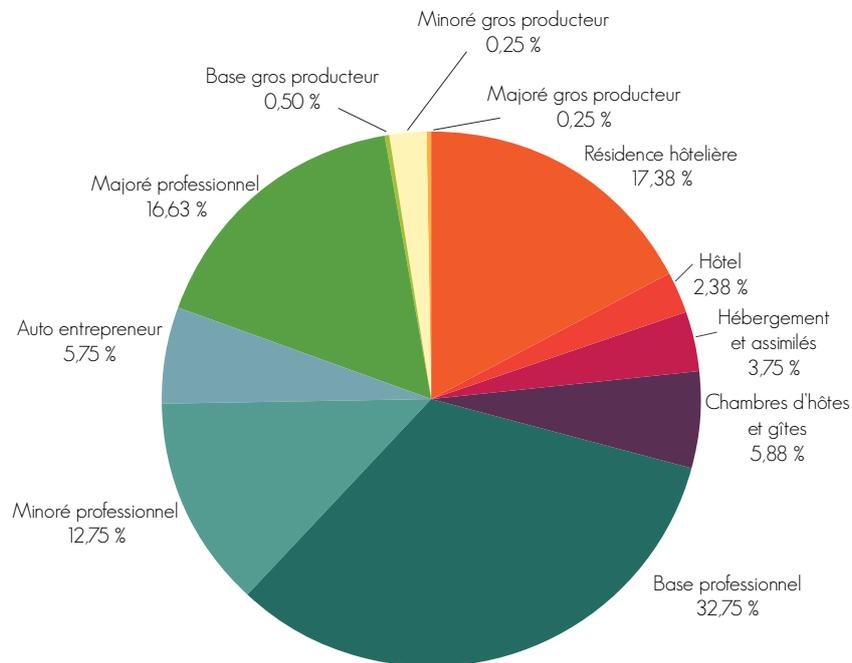
## RÉPARTITION PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS



## TYPES DE TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS



## TYPES DE TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS



# O1. La collecte des déchets ménagers et assimilés

---

Elle s'effectue par camion-benne de manière mixte : porte à porte et points de regroupement.

Porte à porte : les conteneurs et les sacs sont la propriété des usagers.

Points de regroupement :

- ils sont définis, en concertation avec la CCMG, et aménagés, par la commune (construction de cabanes, aménagement de plateforme ...), de telle sorte qu'ils rassemblent les déchets pour les usagers situés en secteurs inaccessibles aux camions-bennes ou trop éloignés (pour optimisation économique dans ce cas) ;
- c'est la CCMG qui est propriétaire du matériel (des conteneurs).

La CCMG installe des points de collecte (OM et tri) en Conteneurs Semi-Enterrés sur les communes membres.

### La fréquence de collecte :

Du fait du caractère touristique du territoire des Montagnes du Giffre, le rythme de collecte est spécialement adapté selon les périodes.

### Les règles de base de collecte :

Les dépôts en vrac ne sont pas autorisés : utilisation de conteneurs ou de sacs agréés ; les conteneurs doivent être entretenus par leurs propriétaires.

Les circuits et les horaires de collecte doivent être respectés : les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés dans les meilleurs délais après la collecte, ils doivent être présentés en bordure de voie publique (poignées orientées côté route).

Le contenu doit être réglementaire, ne sont pas admis à la collecte des ordures ménagères : le verre et les emballages recyclables (à déposer aux points de tri sélectif), les déchets verts (à déposer en déchèterie, et déchets verts ligneux à déposer à la station d'épuration de Morillon), les huiles de moteur ou végétales (recours à une filière privée pour les professionnels, et à déposer en déchèterie pour les particuliers), pas de cartons, encombrants et gravats (à déposer en déchèterie), pas de « déchets dangereux ».

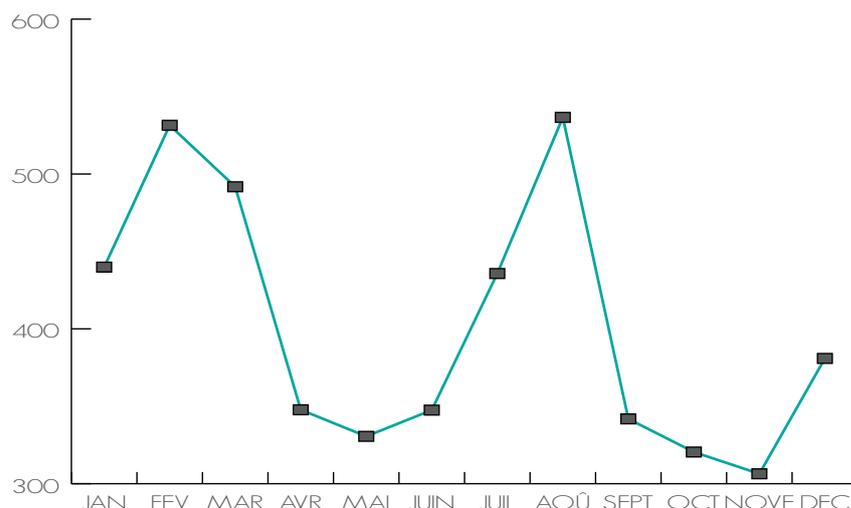
Les déchets issus de l'artisanat, des bureaux et de l'industrie collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages sont autorisés. Mais, le service ne concerne pas l'élimination des déchets en provenance des activités industrielles ; les industriels contractualisent avec des opérateurs privés pour l'élimination ou la valorisation des déchets industriels banals.

### Le traitement des ordures ménagères :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont amenées à l'usine d'incinération de Marignier, propriété du SIVOM de la Région de Cluses. La CCMG est membre du SIVOM de la Région de Cluses, et il lui a délégué la compétence « traitement ». Cette usine permet d'éliminer les déchets par auto-combustion.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

	Ordures ménagères collectées (en tonnes)
JANVIER	439,86
FÉVRIER	531,44
MARS	491,76
AVRIL	347,74
MAI	330,58
JUIN	347,52
JUILLET	435,72
AOÛT	536,56
SEPTEMBRE	341,86
OCTOBRE	320,46
NOVEMBRE	306,40
DÉCEMBRE	380,90
TOTAL	4810,80



> + 0,10 % d'incinération entre 2016 et 2017

## O2. La collecte sélective

La collecte des aires de tri est sous-traitée à une entreprise privée car elle nécessite des camions spéciaux. Le traitement des déchets issus du tri sélectif est délégué, comme pour les ordures ménagères, au SIVOM de la Région de Cluses.

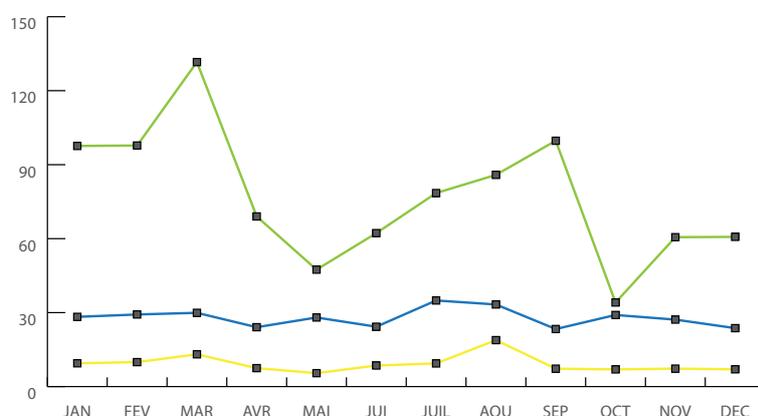
Les usagers doivent déposer dans les points d'apport volontaire (voir liste des points ci-après) :

- les verres,
- les corps creux (flacons en plastique et emballages métalliques),
- les corps plats (papiers, journaux, briques alimentaires, cartonnettes).

Les autres déchets (hors amiante et plantes invasives) doivent être déposés à la déchèterie de Jutteningen (Taninges).

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

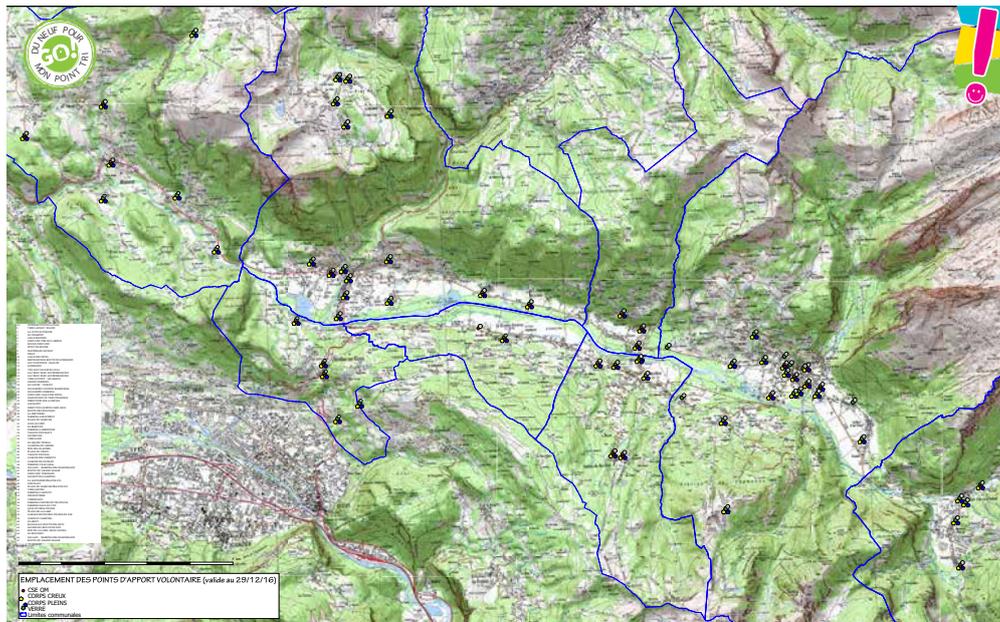
	VERRE	CORPS CREUX	CORPS PLATS
JANVIER	97,585	9,440	28,280
FÉVRIER	97,765	9,920	29,240
MARS	131,605	13,080	29,913
AVRIL	69,000	7,480	24,080
MAI	47,420	5,440	28,020
JUIN	62,245	8,540	24,280
JUILLET	78,480	9,380	34,920
AOÛT	85,855	18,840	33,300
SEPTEMBRE	99,700	7,260	23,340
OCTOBRE	34,100	6,960	29,040
NOVEMBRE	60,590	7,280	27,160
DÉCEMBRE	60,720	7,000	23,700
TOTAL	925,065	110,620	340,573



Au total, ce sont 1 376,258 tonnes de déchets qui ont pu être recyclés en 2017.

- > + 4,9 % de tonnage collecté entre 2016 et 2017
- + 5 % pour le verre
- + 6 % pour les corps creux
- + 4 % pour les corps plats

## Les points d'apport volontaire sur le territoire :



## Les faits marquants de 2017 :

Le service a poursuivi sa campagne de modernisation du système de collecte en créant 9 nouveaux points d'apport volontaire en 2017.

Le choix du lieu d'implantation, du type de point (Conteneur Semi-Enterré (CSE), aérien) ainsi que celui des flux proposés sont fonction de l'identification des besoins. Ces choix découlent d'une concertation entre les élus et services techniques des communes, les services de la CCMG avec l'appui du SIVOM de la Région de Cluses.

### CHÂTILLON-SUR-CLUSES



Route de Blanc	plastique aérien	1	1	1	-
Le Pissoir / La Côte	plastique aérien	1	1	1	-
Le Champey	CSE	1	1	1	2
Salle Béatrix	CSE	1	1	1	4
Chef-Lieu Ancienne Fruitière	CSE	1	1	1	1

### MORILLON



CCAS	bois aérien	1	1	1	-
Lac Bleu	bois aérien	1	-	1	-
Lac Bleu	plastique aérien	-	1	-	-
Vers Le Pont - Les Miaux	CSE	1	1	1	2
Grand Parking	plastique aérien	1	1	1	-
Le Caton - Visigny	CSE	1	1	1	1
Les Esserts 1	CSE	1	1	1	4
Les Esserts 2	CSE	1	1	1	3

### TANINGES



La Savolière (Prz de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Garage RM (Prz de Lys)	plastique aérien	1	1	2	-
Place Du Marché (Prz de Lys)	plastique aérien	1	1	2	-
Hotelpark (Prz de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Canevet (Prz de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Pkg Jean de La Pipe (Prz de Lys)	CSE	-	-	1	3
Déchèterie	CSE	1	1	1	1
Verdevant	CSE	1	1	1	1
Centre Tri Postal	plastique aérien	1	1	1	-
Parking Face CT	bois aérien	1	1	1	-
Quai Du Bras De Fer	plastique aérien	1	1	1	-
Place De La Gare	CSE	1	1	1	2
Garage Municipal Mélan	plastique aérien	1	1	1	-
Stade et Camping	plastique aérien	1	1	1	-
Claricy	plastique aérien	1	1	1	-
Blavallaz	plastique aérien	1	1	1	-
Sous La Ville	CSE	1	1	1	1

### SIXT-FER-À-CHEVAL



Chef Lieu Vers La Gare	bois aérien	1	1	1	-
Salvagny RD29 Vers Télésiège	bois aérien	1	1	1	-
Direction Fer À Cheval	CSE	1	1	1	2
Vers La Cascade Du Rouget	CSE	1	1	1	1
Salvagny	CSE	1	1	1	1

### LA RIVIÈRE-ENVERSE



Chef Lieu	CSE	1	1	1	1
La Rivière RN	CSE	-	-	-	2

### SAMOËNS



Route De Joux Plane Cabane	plastique aérien	-	-	1	-
Les Beules Fruitière	CSE	1	1	1	2
Parking Amoudruz	CSE	1	1	1	1
Place Du Marche	bois aérien	1	1	1	-
La Piazz	plastique aérien	1	1	1	-
Le Berouze	CSE	1	1	1	2
Carrefour	plastique aérien	2	2	2	-
Vallon D'en Haut	plastique aérien	1	1	1	-
Routes Les Becchi	bois aérien	1	1	1	-
Vercland	plastique aérien	1	1	1	-
Le Grand Tetras	plastique aérien	1	1	1	-
Camping Du Giffre	CSE	1	1	1	1
Hotel Des Glaciers	plastique aérien	-	-	1	-
Cafe De La Poste	plastique aérien	-	-	1	-
Vallon D'en Bas	bois aérien	-	-	1	-
Les Chenets	plastique aérien	-	-	1	-
Cabane De L'Ételley	plastique aérien	1	1	1	-
Veau Gras	CSE	1	1	1	1
Les Beules Route De Sixt	CSE	1	1	1	2
Rue De La Gare, Mgm Layssia	CSE	1	1	1	2
Les Saix - Parking Des Damoiseaux	plastique aérien	2	2	2	4
Arts Et Vie	bois aérien	1	1	1	-
Les Saix - Parking du Plateau	plastique aérien	1	1	1	-
Route du Nant d'Ant	plastique aérien	1	1	1	-

### MIEUSSY



Pont de Donche	plastique aérien	1	1	1	-
Lechat	plastique aérien	1	1	1	-
Dessy	plastique aérien	1	1	1	-
Salle des Fêtes	CSE	1	1	1	3
Route de Sommand	CSE	1	1	1	3
Anthon lac - Ballon	CSE	1	1	1	3
Sommand	plastique aérien	1	1	2	-
Route de Roche Pallud (Sommand)	CSE	1	1	1	3
Garage remontées (Sommand)	CSE	1	1	1	4

### VERCHAIX



Chef-Lieu	CSE	1	1	-	2
Chef-Lieu	plastique aérien	-	-	1	-
Les Hottes - Camping	CSE	1	1	1	2
Le Bouchet	CSE	1	1	1	2

## La collecte du textile :

La CCMG a signé un contrat depuis 2013 pour l'installation de colonnes textiles sur 5 sites répartis sur le territoire :

- Tanninges - avenue des Thézières (2 colonnes)
- Tanninges - déchèterie (2 colonnes)
- Mieussy - groupe scolaire (1 colonne)
- Samoëns (parking de Carrefour Market (2 colonnes)
- Association de Samoëns (1 colonne)

La collecte des colonnes est réalisée par l'entreprise d'insertion Seforest basée à Meythet. Les vêtements ainsi collectés sont ensuite acheminés pour recyclage, en partenariat avec la société Trivallées, pour être triés puis valorisés en vêtements d'occasion, en chiffons d'essuyage ou en matière textile.

> + 11 % de tonnage collecté entre 2016 et 2017

En 2017, cette collecte spécifique a permis de traiter 56 265 kg de textile sur l'ensemble du territoire.

### Perspectives 2018 :

La CCMG va poursuivre les investissements pour moderniser la collecte des ordures ménagères et la collecte des déchets sélectifs.

Relance du marché pour la collecte des colonnes de tri sélectif (pour le 1<sup>er</sup> août 2018)

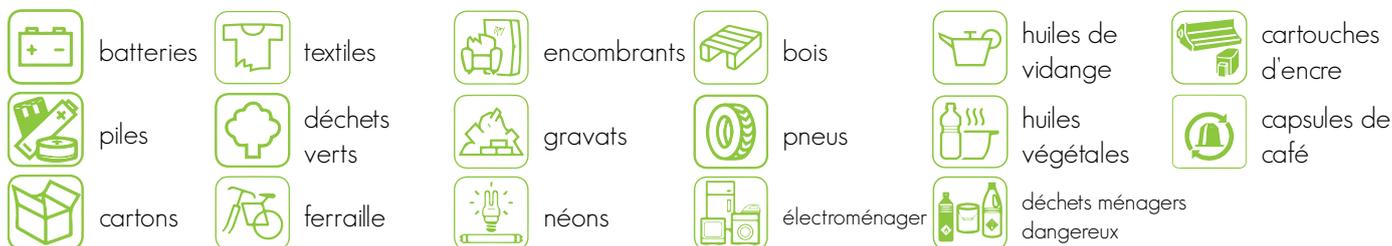
Lancement d'un marché de Génie Civil pour l'installation des nouveaux CSE.

# O3. La collecte en déchèterie

La déchèterie de Jutteningen (Taninges)

Elle est ouverte à tous les particuliers du territoire. Son accès est toléré aux artisans et commerçants.

La déchèterie prend en charge :



LA COLLECTE 2017 EXPRIMÉE EN TONNES

	BATTERIES	CARTONS	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	DEEE : GEM*	DEEE : GEM hors froid	DEEE : PAM*	DEEE : écrans*	DEA Eco-Mobilier
JANVIER	-	14,30	7,90	39,76	1,44	2,79	3,41	2,15	13,44
FÉVRIER	-	15,88	22,92	48,52	3,28	8,13	3,41	1,71	11,62
MARS	-	13,18	53,38	68,60	1,66	6,80	4,29	1,89	25,88
AVRIL	-	11,36	72,38	80,32	1,71	6,36	2,95	0,94	26,72
MAI	-	11,42	118,20	86,14	2,78	8,19	4,13	1,90	35,84
JUIN	-	12,50	134,14	83,58	2,72	9,34	3,69	1,58	34,08
JUILLET	-	16,66	110,88	85,98	3,46	8,12	5,34	1,53	33,20
AOÛT	-	14,92	145,80	73,00	2,16	9,51	5,14	3,35	40,38
SEPTEMBRE	-	13,88	107,34	95,26	2,79	9,94	4,17	2,79	39,48
OCTOBRE	-	11,40	114,10	99,94	3,18	7,87	3,01	1,88	45,06
NOVEMBRE	-	14,62	70,90	75,68	3,16	8,92	3,51	1,40	27,08
DÉCEMBRE	-	16,60	26,62	47,18	1,54	7,06	1,31	0,56	19,16
TOTAUX	0	166,72	984,56	883,96	29,87	93,03	44,36	21,66	351,94

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
 GEM : Gros Électroménager - PAM : Petit Appareil Ménager

	FERRAILLE	GRAVATS	INCINÉRABLES	VERRE	HUILE VÉGÉTALE	HUILE MOTEUR	AÉROSOLS	SOLVANTS NON CHLORÉS	PHYCOSANTAIRES
JANVIER	16,98	40,18		37,58	0,87	1,13	0,01		
FÉVRIER	14,62	32,36		26,74		0,68	0,04		0,03
MARS	26,78	72,32		40,06			0,01		0,04
AVRIL	31,04	77,88		24,18	1,47	1,31	0,02		0,03
MAI	38,60	107,72		7,45	0,11		0,02		0,03
JUIN	28,76	118,68	6,72	20,42	0,45	1,22	0,02	0,25	
JUILLET	29,40	67,61		28,84	0,96	1,09	0,03		0,11
AOÛT	45,56	88,47		23,64	0,43		0,03		0,07
SEPTEMBRE	37,24	106,80		43,72	0,70	1,15	0,02		0,06
OCTOBRE	35,84	73,33		0	0,62	0,67	0,02		0,03
NOVEMBRE	29,00	64,52		20,40	0,14		0,03		0,02
DÉCEMBRE	15,22	33,96	45,35	22,52			0,02		
TOTAUX	349,04	883,73	52,07	295,55	5,75	7,24	0,26	0,25	0,41

	PEINTURES	PRODUITS DE LABORATOIRE	PILES	BOIS	CARTOUCHES ENCRE	CAPSULES CAFÉ	NÉONS ET AMPOULES	DASRI	PNEUS	PALETTES
JANVIER	0,83		0,28	44,86					3,04	
FÉVRIER	1,30			47,88			0,21		3,30	
MARS	0,76			82,34	0,02	0,29			2,86	
AVRIL	1,56			118,14				0,03	2,92	
MAI	1,83		0,16	136,12					3,28	
JUIN	1,53			123,56			0,15		3,52	9,00
JUILLET	2,46			104,26					4,14	
AOÛT	1,93			121,96			0,13		3,48	
SEPTEMBRE	1,90	0,02	0,18	134,46						
OCTOBRE	2,09			141,90					7,50	
NOVEMBRE	1,33			96,96					3,50	
DÉCEMBRE	1,25		0,18	48,72			0,08	0,05	8,78	
TOTAUX	18,77	0,02	0,80	1201,16	0,02	0,29	0,57	0,08	46,32	9,00

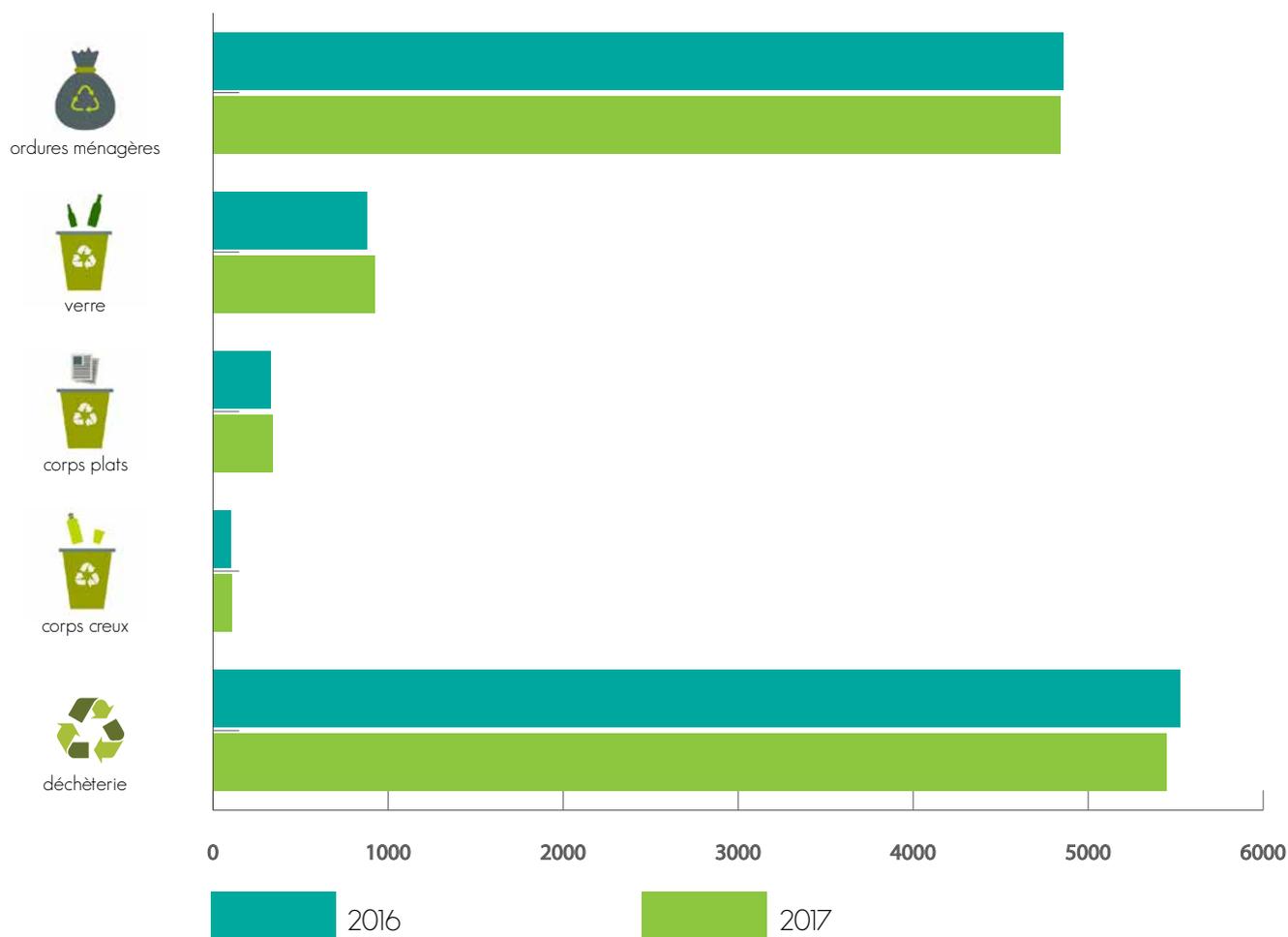
Pour la déchèterie, le fonctionnement est assuré par les agents de la CCMG et la collecte par différents prestataires qui transfèrent les produits vers des filières de traitement, de recyclage et de valorisation appropriées.

Chaque filière mise en place permet de traiter les déchets dans les normes environnementales en fonction de leur nature et de leur usage. Ces traitements évitent la diffusion de produits polluants dans l'environnement et permettent une valorisation de ces déchets.

Le traitement des filières de déchèterie permettent 3 types de valorisation :

- Valorisation matières : recyclages et réutilisation (filière bois, ferrailles, cartons, D3E, pneus, gravats)
- Valorisation organique : compostage (déchets verts)
- Valorisation énergétique : incinération avec récupération de l'énergie électrique (encombrants et OM)

## O4. L'évolution des flux



### LA COMMUNICATION :

## O1. Les actions de communication

Les actions de communication sont principalement réalisées par le SIVOM de la Région de Cluses, en collaboration avec les services de la CCMG. En 2017, un guide du tri en français et en anglais et d'un guide du compostage ont été réalisés par le SIVOM de la Région de Cluses.

### Perspectives 2018

Etablissement d'un plan d'actions de communication en direction de la population touristique en partenariat avec les offices de tourisme du territoire

